

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

SUBVENTIONS
ANNUELLES 2023

BONUS ATTRIBUE AUX
ASSOCIATIONS

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.
Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la séance du 11 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un bonus aux associations qui auront participé à au moins 3 animations municipales dans l'année.

Le bonus est attribué en fin d'année selon les modalités suivantes :

- Bonus de 10 % pour les associations percevant plus de 1 000 euros de subvention, excepté le basket ;
- Bonus de 100 euros pour les associations percevant moins de 1 000 euros de subvention.

Il est précisé que toute demande de subvention exceptionnelle annule le bonus.

Monsieur le Maire propose d'attribuer un Bonus aux Associations suivantes répondant aux critères précités :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	BONUS	MONTANT
Karaté Club Dougeois	9 500 €	10 %	950 €
Judo 62	3 480 €	10 %	348 €
Repair Café	200 €	100 €	100 €
Move in Dourges	550 €	100 €	100 €
Société de Tir	200 €	100 €	100 €
Harmonie municipale	13 000 €	10 %	1 300 €
ACPG-CATM-TOE	200 €	100 €	100 €
TOTAL			2 998 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances - Vie Scolaire » du 7 décembre 2023,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Messieurs RICHARD Frédéric, SZYSZKA Jacques et VANDERSTEEN Pascal, en leur qualité de membres des associations, ne prennent pas part au vote.

- **DECIDE** d'attribuer un Bonus aux Associations Dougeoises précitées.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme au registre
 Le Maire,
 Tony FRANCONVILLE

